



République Française  
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.26.002**  
portant sur la

**Fongibilité des crédits — décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-10-6 autorisant l'exécutif, par délégation de l'assemblée délibérante, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DL.23.116 du 19 décembre 2023, portant changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1<sup>e</sup> janvier 2024 - Passage au référentiel M57 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DL.23.117 du 19 décembre 2023, portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville d'Ingré ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DL.25.015 du 25 mars 2025, portant adoption sur la possibilité de virer des crédits entre chapitre en dehors de tout budget supplémentaire ou décision modificative, par le biais d'une décision du Maire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant qu'il y a nécessité d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin permettre la constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 47 459,92 € ;

Considérant que le chapitre 68, au compte 6817, ne dispose pas des crédits suffisants pour doter la provision pour dépréciation des comptes de tiers et qu'il est dès lors nécessaire d'effectuer des transferts de crédits entre chapitres afin de permettre la constitution de la provision requise ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'autoriser les transferts suivants :

FONCTIONNEMENT	
011 – Charge à caractère général	- 7 459,92 €
014 – Atténuations de produits	- 20 000 €

65 – Autres charges de gestion courante	- 10 000 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	+ 37 459,92 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

**Article 2 :** Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision sera transcrise au registre des décisions du Maire.

**Article 4 :** Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le 16 décembre 2025



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :  
 Transmis au représentant de l'État le : 17 décembre 2025  
 Publié ou notifié-le : 18 décembre 2025  
 Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DC_26_002</b>
Objet :	<b>Fongibilité des crédits — décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgétaires
Identifiant unique :	045-214501694-20251217-DC_26_002-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20251217-DC_26_002-AR-1-1_0.xml	text/xml	915 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.26.002 - virement de crédits.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20251217-DC_26_002-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	126.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 décembre 2025 à 15h47min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 décembre 2025 à 15h51min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 décembre 2025 à 15h52min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 décembre 2025 à 15h52min24s	Reçu par le MI le 2025-12-17